



Marseille, le 02 JUL. 2025

Premier Vice-Président délégué à
Commande publique - Aménagement - SCOT - planification
(PLUi) - Suivi de la loi 3 DS

Monsieur Gérard GAZAY
Maire d'Aubagne
Vice-Président de la Métropole Aix-
Marseille-Provence
Hôtel de Ville
7 Boulevard Jean Jaurès
13400 AUBAGNE

DOSSIER SUIVI PAR :

Romain DELAUNAY
DGD AMENAGEMENT DURABLE HABITAT INCLUSION ET COHESION
TERRITORIALE
T : 06 48 97 16 23
romain.delahunay@ampmetropole.fr
Nos réf : DIVUA-54123200/2025-04-44323
P.J. : rapport et conclusions motivées

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Modification n°1 - Transmission du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête

Monsieur le Maire,

L'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est tenue du 29 avril 2025 au 30 mai 2025 inclus.

Conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement, je vous adresse le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces éléments doivent être tenus à la disposition du public pendant un an, au sein de votre commune.

Je vous indique qu'ils figureront également pendant un an sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://ampmetropole.fr/>

La Division Urbanisme Aubagne se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal MONTECOT